

Motion d'ajournement

3. Voici la liste des employés de la Société qui, à différents moments, ont participé aux réunions en question:

L. Sperling	— vice-président—Planification et Développement d'entreprise
R. W. Rapley	— administrateur général—Affaires collectives
P. McInenly	— directeur—Contentieux
Y. Gariépy	— vice-président—Planification et administration du groupe COMEX
D. Campbell	— Direction de la planification de la commercialisation
R. A. Harling	— Direction de la planification de la commercialisation

Un rapport a été présenté au président-directeur général.

[Traduction]

M. Smith: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT*[Traduction]*

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Fundy-Royal (M. Corbett)—L'agriculture—L'application du programme d'aide au transport des grains fourragers aux agriculteurs des Maritimes—b) La répartition des subventions entre le Québec et le Nouveau-Brunswick; le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—L'administration—L'entente sur le charbon du Cap-Breton—L'application des lignes directrices sur la conduite des ministres—b) On demande si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était au courant de la transaction; le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell)—La sécurité sociale—Les statistiques sur la pauvreté publiées par le Conseil canadien de développement social—b) On demande une hausse des pensions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT*[Français]***LA LOI N° 3 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE**

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-143, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Skelly (p. 22957).

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer brièvement à ce débat et d'appuyer les mesures proposées par le ministre des Finances (M. Lalonde) dans le projet de loi C-143. Je m'en voudrais de ne pas souligner l'importance de ces propositions visant à continuer l'octroi de fonds adéquats pour stimuler l'industrie du logement et pour aider ceux qui ont le plus besoin d'une habitation au Canada. Comme le constatent les honorables députés, la construction de logements et de résidences est devenue l'une des activités importantes de ce gouvernement dans les domaines de la stimulation de l'emploi et de la création d'activités économiques.

Le secteur de l'habitation a des retombées bénéfiques sur toutes les autres régions de l'activité économique, et ce qui est plus important, il utilise massivement des matériaux et des services d'origine canadienne plutôt que des importations.

[Traduction]

La Chambre aimerait probablement que je fournisse des statistiques à l'appui. La construction de 10,000 logements donne du travail pour plus de 25,000 années-personnes.

Mme Bégin: Bravo!

M. LeBlanc: Environ 8,000 de ces emplois sont dans l'industrie du bâtiment.

Mme Bégin: Excellent! C'est ce que nous voulons!

M. LeBlanc: Il est très utile, monsieur le Président, d'avoir des partisans tout près.

Les autres emplois seront créés dans les secteurs de la fabrication, du commerce, des services de transport, de la foresterie et d'autres encore. Ces initiatives ne sont pas seulement prises pour procurer du travail, si utiles qu'elles puissent être. Les placements dans le secteur de la construction domiciliaire produisent des biens durables répondant aux besoins fondamentaux des Canadiens.

Comme le ministre des Finances l'a signalé, il n'est pas possible de relier les emprunts proposés à des programmes particuliers. Toutefois, il faut emprunter davantage par suite des mesures extraordinaires que le gouvernement a prises pour aider les gens qui en ont le plus besoin et pour continuer d'accélérer la reprise économique. Nombre de ces mesures extraordinaires sont reliées à la construction domiciliaire. En 1982, le gouvernement a autorisé un budget d'au-delà de un milliard de dollars pour stimuler cette industrie.